



PASCAL BERNARD
Expert-comptable
Inscrit au tableau de l'ordre de Poitiers
Inscrit au tableau de l'ordre d'Angers
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

Audecia
experts-comptables

MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION & D'ORIENTATION
Secteur Forêt Environnement
74 Avenue de Paris
17 210 CHEVANCEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

présenté à

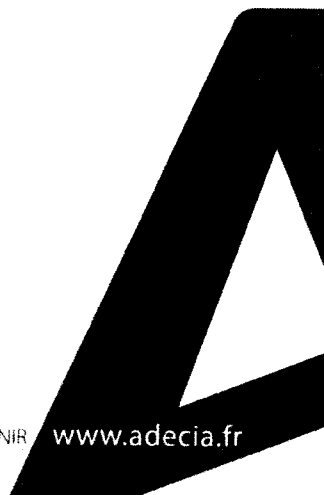
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2023

5, rue Paul-Émile Victor - BP 50282
85007 **LA ROCHE-SUR-YON CEDEX**
02 51 37 07 78
p.bernard@adecia.fr

ANGERS | CHALLANS | CHOLET | LA ROCHE-SUR-YON | LES HERBIERS | NANTES NORD ET SUD | NIORT

TVA intracommunautaire FR 73 414 142 943 | APE 6920Z | SIRET 414 142 943 00029
Membre d'une Association Agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

ENSEMBLE, L'AUDACE A DE L'AVENIR www.adecia.fr





MAISON FAMILIALE DE CHEVANCEAUX Secteur Forêt Environnement

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2022

A l'assemblée générale de l'Association MFR,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « **MAISON FAMILIALE RURALE** » relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2022** tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Je me suis assuré de la pertinence des approches mises en œuvre par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière du Conseil d'Administration et les comptes annuels adressés aux membres.



RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultats d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



Adecia

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon,

Le 08 mars 2023

Pascal BERNARD

Commissaire aux comptes

17000017

EURO

D.G. 2050
BILAN ACTIF

01/01/2022

31/12/2022

Durée de l'exercice		12 mois	Durée de l'exercice précédent		12 mois					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		Brut		Amort. et prov.		Net N		Net N-1	
		Capital souscrit non appelé (I)	AA							
		Frais d'établissement	AB		AC					
		Frais de développement	CX		CQ					
		Concessions, brevets et similaires	AF	3 726	AG	2 221	1 504	2 746		
		Fonds commercial (1)	AH		AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immob. incorp.	AL		AM					
		Terrains	AN	11 750	AO		11 750	11 750		
		Constructions	AP	244 662	AQ	90 842	153 820	136 463		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Inst. techn. maté. et outillage indus.	AR	174 404	AS	167 234	7 170	15 470			
	Autres immobilisations corporelles	AT	747 069	AU	646 573	100 495	90 158			
	Immobilisations en cours	AV		AW						
	Avances et acomptes	AX		AY						
	Participation évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
	Autres participations	CU	5 548	CV		5 548	5 548			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC						
	Autres titres immobilisés	BD		BE						
	Prêts	BF		BG						
	Autres immobilisations financières	BH		BI						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES(2)	TOTAL (II)	BJ	1 187 160	BK	906 872	280 288	262 136			
	Matières premières Appro.	BL	1 550	BM		1 550	657			
	En cours de produc. de biens	BN		BO						
	En cours de produc. de services	BP		BQ						
	Produits inter. et finis	BR		BS						
	Marchandises	BT		BU						
	Avances et acomptes versés sur commande	BV		BW						
	Clients et comptes rattachés (3)	BX	3 605	BY	2 972	632	-2 644			
	Autres créances (3)	BZ	35 782	CA		35 782	37 749			
	Capital souscrit appelé non versé	CB		CC						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	V.M.P. dont actions propres :	CD		CE					
		Disponibilités	CF	319 216	CG		319 216	405 146		
		Charges constatées d'avance (3)	CH		CI					
		TOTAL (III)	CJ	360 154	CK	2 972	357 181	440 909		
		Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW							
		Prime de remb. des obligations (V)	CM							
		Ecart de conversion actif (VI)	CN							
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 547 315	1A	909 845	637 470	703 045		
		Droit au bail			(2) à - 1 an	CP		(3) à + 1 an	CR	
		Clause de réserve de propriété - immob			stocks			créances		

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux comptes

17000017

M.F.R.E.O. - ECOLE FORESTIÈRE

PAGE 4

17000017

EURO

01/01/2022

31/12/2022

				N	N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	(dont versé :)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)	(dt écart d'équivalence) EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3) (dt rés. spéc. prov. pour fluctuation des cours)	B1	DF		
	Autres Réserves (dt réserve relative achat oeuvres origin. art. vivants)	EJ	DG		
	Report à nouveau		DH	458 417	437 506
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		DI	- 108 798	20 910
	Subventions d'investissement		DJ	115 544	119 011
	Provisions réglementées		DK		
			TOTAL (I)	465 163	577 428
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
			TOTAL (II)		
PROV. RISQUES CHARGES	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ	9 972	16 713
			TOTAL (III)	9 972	16 713
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	121 404	84 103
	Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs) EI	DV	3 618	1 779
	Avances et Acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		DX	3 403	3 391
	Dettes Fiscales et Sociales		DY	31 979	18 174
	Dettes sur Immobilisations et Comptes rattachés		DZ		
CPT REGU	Autres Dettes		EA		
	Produits constatés d'avance (4)		EB	1 929	1 454
			TOTAL (IV)	162 334	108 903
	Ecart de conversion passif	(V)	ED		
			TOTAL GENERAL (I à V)	637 470	703 045
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		AB		
	(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)		AC		
	(2) Dont écart de réévaluation libre		AD		
	(2) Dont réserve de réévaluation (1976)		AE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	63 572	45 060
	(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux comptes

17000017

M.F.R.E.O. - ECOLE FORESTIERE

17000017

EURO

01/01/2022

31/12/2022

	France		Exportation		Total		Exercice N-1
Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
Production vendue - biens	FD	600	FE		FF	600	900
Production vendue - services	FG	190 267	FH		FI	190 267	186 233
Chiffre d'affaires net	FJ	190 867	FK		FL	190 867	187 133
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO	278 761	315 892
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	16 552	18 611
Autres produits (1) (11)					FQ	6 248	16 017
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	492 428	537 654
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
Variation de stocks (marchandises)					FT		
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	38 032	34 138
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	- 992	- 127
Autres achats et charges externes (3)					FW	132 543	106 995
Impôts taxes et versements assimilés					FX	6 151	7 073
Salaires et traitements					FY	289 747	252 851
Charges sociales (10)					FZ	95 898	76 165
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements					GA	62 174	71 367
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
Dotations d'exploitation sur actif circulant - dotations aux provisions					GC		
Dotations d'exploitation pour risques et charges - dotations aux provisions					GD		628
Autres charges (12)					GE	1 640	3 180
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	625 195	552 272
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	- 132 767	-14 617
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI		
Produits financiers de participations (5)					GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		57
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		186
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP		244
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 938	1 765
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)					GU	1 938	1 765
2 - RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)					GV	- 1 938	- 1 520
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	- 134 705	-16 138

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux comptes

17000017

M.F.R.E.O. - ECOLE FORESTIÈRE

PAGE 3

17000017

EURO

01/01/2022

31/12/2022

		Exercice N	Exercice N - 1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 135	4 276
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	26 707	35 494
Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	28 843	39 770
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE	2 936	2 721
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 936	2 721
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	25 906	37 049
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)	HK		
Total des produits (I+III+V+VII)	HL	521 272	577 670
total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	HM	630 070	556 759
5 - BENEFICE OU PERTE (Total produits - total des charges)	HN	- 108 798	20 910

(1) dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		10 377
(2) dont produits de locations immobilières	HY		
(2) dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))	IG		
(3) dont crédit-bail mobilier	HP		
(3) dont crédit-bail immobilier	HQ		
(4) dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))	IH		
(5) dont produits concernant les entreprises liées	II		
(6) dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis) dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238b du CGI)	HX		
(6ter) dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
(6ter) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9) dont transferts de charges	A1	9 511	7 416
(10) dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5		
(11) dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences	A3		
(12) dont charges redevances pour concessions de brevets, de licences	A4		
(13) dont primes et cotisations sociales professionnelles			
Facultatifs	A6		
Obligatoires	A9		
dont cotisations facultatives Madelin	A7		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7) Détail des produits et des charges exceptionnels (détail en annexe page suivante)			
(8) Détail des produits et des charges sur exercices antérieurs (détail en annexe page suivante)			

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux comptes

17000017

M.F.R.E.O. - ECOLE FORESTIÈRE

17000017

EURO

01/01/2022

31/12/2022

(7) - Charges et produits exceptionnels

Libellés	Charges	Produits

(8) - Charges et produits antérieurs

Libellés	Charges	Produits

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux comptes

17000017

M.F.R.E.O. - ECOLE FORESTIÈRE

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- * continuité de l'exploitation,
 - * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - * indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques,

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

Le PCG approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999

la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983

le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983

les règlements comptables :

- * 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- * 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- * 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs
- * 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Changements de méthode

Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, la société a opté pour un traitement prospectif. Cette option n'a pas entraîné un impact sur les capitaux propres d'ouverture.

L'application des nouvelles règles comptables n'a pas entraîné pour la société d'impact sur la situation nette.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escompte de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Conformément aux nouveaux règlements, les amortissements comptables sont désormais calculés sur la durée réelle d'utilisation du bien.

Concernant les biens non décomposables à l'origine, il est fait application de la mesure de simplification consistant à amortir les biens sur les durées d'usage (avis 2005-D du 1er juin 2005 du Comité d'urgence du CNC)

Les durées d'usage retenues pour le calcul de l'amortissement sont les suivantes :

* Constructions	15 à 50 ans
* Agencements et aménagements des constructions	5 à 15 ans
* Installations techniques	1 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels	1 à 10 ans
* Installations générales	1 à 10 ans
* Matériel de bureau et informatique	1 à 10 ans

La valeur résiduelle n'a été prise en compte pour aucun des éléments d'actifs compte tenu de l'absence de critères de fiabilité sur les valeurs attribuées.

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux comptes

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Rappel des effectifs

Statut élève

au 1er octobre 2022

3ème E.A	18 dont 1 demi-pensionnaire
Sde Pro	16 dont 3 demi-pensionnaires
1ère Bac Pro Forêt	10 Dont 1 demi-pensionnaire
Term. Bac pro Forêt	8 dont 3 demi-pensionnaires

52

Statut apprenti au 31 décembre 2022

Sde Pro	4
1ère Bac Pro Forêt	3 Dont 1 demi-pensionnaire
Term. Bac pro Forêt	5 dont 1 demi-pensionnaire

12

Mouvement du personnel sur l'exercice :

EX : Licenciement :

NOM PRENOM	date d'entrée	date fin de contrat
BOUTELEUX Éric : licenciement motif personnel	02/11/2020	04/12/2022

Embauche et sortie dans l'année

NOM PRENOM	date d'entrée	date fin de contrat
BOGAERT Sandrine: rupture conventionnelle	21/02/2021	03/08/2022
APARICIO Allison : CDI Temps plein	22/08/2022	
BELLANGER Marianne : CDI temps plein	22/08/2022	
BEGOUT Sandra : CDI temps plein	26/08/2022	
NOËL Chantal : départ à la retraite	19/02/1980	31/12/2022

EVENEMENTS IMPACTANTS LE COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

Départ de Madame Noël, doublon avec Madame APARICIO

EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

PROJET ASSOCIATIF

Engagement RSO

ENGAGEMENT EN MATIERE DE RETRAITE

(voir tableau annexe)

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux comptes

ACTIF IMMOBILISE 2022

CADRE A : IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation exercice	Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D TOTAL 1	- €	- €	- €
Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2	- €	- €	- €
Terrains	11 750,00		-
Constructions sur sol propre	394 951,00		1 176,04
Constructions sur sol d'autrui	83 122,00		
Constructions, installations générales, agencement.			
Installations techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agencets., améncts. dives	130 746,00	0	30 795,60
Autres matériels de transport	48 644,00	0	31 990
Matériel de bureau et informatique, mobilier	86 848,00	0	11 320,00
Emballages récupérables et divers			
Mobilier d'enseignement	8 514,43		5 044
Mobilier pour l'internat	111 364,88		
Matériel et outillage pour l'internat	47 215,78		
Matériel pédagogique	174 404,61		
Immobilisations incorporelles en cours Audit LUCIE	3 726,00		
Avances et acomptes	-		-
TOTAL 3	1 101 286,70 €	- €	80 325,84 €
Participations évaluées par mise en équivalence			-
Autres participations	5 548,45		-
Autres titres immobilisés			-
Prêts & autres immobilisations financières			
TOTAL 4	5 548,45 €	- €	- €
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	1 106 835,15 €	- €	80 325,84 €

CADRE B	2021	Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
	IMMOBILISATIONS	Par virement	Par cession		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement R&D	TOTAL 1		- €	- €	- €
Autres postes d'immo. incorporelles	TOTAL 2		- €	- €	- €
Terrains				11 750	
Constructions	sur sol propre			396 127	
	sur sol d'autrui			83 122	
	Inst. gales., agencets. et am. const.			-	
Installations techniques matériel et outillage				-	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agencets., aménagement divers			161 542	
	Matériel de transport			80 634	
	Matériel de bureau & informatique			98 168	
	Mobilier			346 544	
Immobilisations incorporelles en cours				3 726	
Avances & acomptes					
	TOTAL 3		- €	- €	1 101 612,54 €
Participations évaluées par mise en équivalence					-
Autres participations					
Autres titres immobilisés				-	
Prêts & autres immobilisations financières					5 548
	TOTAL 4		- €	- €	5 548,45 €
	TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)		- €	- €	1 107 160,99 €

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux comptes

AMORTISSEMENTS 2022

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice	
Frais d'établissement, de recherche et développement	-	-	-	-	
Autres immobilisations incorporelles	980	1 242,00	-	2 221,80	
Terrains					
sur sol propre	45 768,43	2 391,38		48 159,81	
sur sol d'autrui					
installations générales					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	158 934,32	8 300,00		167 234,32	
Autres					
installations générales	383 550,28	26 188,37		409 738,65	
matériel de transport	48 644,37	2 932,42		51 576,79	
matériel de bureau	75 652,01	9 157,86		84 809,87	
Mobilier d'enseignement	63 432,42	9 809,24		73 241,66	
Mobilier d'internat	20 180,35	2 065,20		22 245,55	
Matériel et outillage pour ...	47 556,27	88,06		47 644,33	
				-	
TOTAL 3	843 710,45 €	50 932,53 €	- €	894 642,98 €	
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)	844 693,25 €	62 174,53 €	- €	906 867,78 €	

20/03/2023

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux comptes

PROVISIONS 2022

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Provisions fiscales pour implant. à l'étranger avant le				
Provisions fiscales pour implant. à l'étranger après le				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL 1	- €	- €	- €	- €
Provisions pour litiges				
Provisions garanties données aux clients				
Provisions pertes de marché à terme				
Provisions amendes & pénalités				
Provisions pertes de change				
Provisions pensions & obligations				
Provisions pour impôts				
Provisions renouvellement des immobilisations				
Provisions grosses réparations				
Provisions charges sociales et fiscales sur congés à				
Autres provisions pour risques et charges - Prov°	16 713		6 741	9 972
TOTAL 2	16 713,00 €	- €	6 741,00 €	9 972,00 €
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations titres équivalence				
Immobilisations financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients N° 491	3 273		300	2 973
Autres pour dépréciations N° 495				-
TOTAL 3	3 273,00 €	- €	300,00 €	2 973,00 €
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)	19 986,00 €	- €	7 041,00 €	12 945,00 €
dont	- d'exploitation	-	7 041	
dotations	- financières	-	-	
et reprises	- exceptionnelles	-		
Titres mis en équivalence				

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux comptes

20/03/2023

ECHEANCES, CREANCES et DETTES 2022

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations					
Prêts					
Autres immobilisations financières			-		-
Clients douteux ou litigieux			2 997,00	2 997,00	
Autres créances clients			609	609	
Créances r. de titres prêtés			-		
Personnel et comptes rattachés			-		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices		-		
	Taxe sur la valeur ajoutée		-		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		25 168,00	25 168,00	
	Divers		3 301,00	3 301,00	
Groupe et associés (comptes débiteurs)			4 512,00	4 512,00	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de			2 800	2 800	
Charges constatées d'avance				-	
TOTAL AX			39 387,00 €	39 387,00 €	- €
Montant des	prêts accordés en cours d'exercice				
	remboursements obtenus en cours d'exercice				
	Prêts et avances consentis aux associés				

ECHEANCES, CREANCES et DETTES 2022

Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 ans max. à l'origine				
	à plus de 1 ans à l'origine	121 404,00	22 642	58 159	40 602
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		3 605,00	3 603,00		
Personnel et comptes rattachés		3 551,00	3 550,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		27 746,00	27 746,00		
Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices				
	Taxe sur valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	681,00	681,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés		3 618,00	3 618,00		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					
Dette représentative de titres emp.					
Produits constatés d'avance		1 929,00	1 929,00		
TOTAL AX			63 769,00	58 159,00	40 602,00
Emprunts souscrits en cours d'exercice		59 490,00			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		22 188,00			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		0			

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux comptes

Charges et produits constatés d'avance 2022

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	- €	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		1 929,62
TOTAL	- €	1 929,62 €

Détails des charges constatées d'avance à la clôture de l'exercice :

- €
- €
- €
- €
- €

Détails des produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice :

Voyage d'étude 1 929,62 €
- €

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux comptes

Engagements financiers 2022

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements en matière de retraite	9 972,05 €
Autres engagements donnés :	
Engagements en matière de crédit-bail	
TOTAL	9 972,05 €
(1) dont concernant :	
• les dirigeants	
• les filiales	
• les participations	
• les autres entreprises liées	
• les engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Plafonds des découverts autorisés CRCA	20 000,00
Plafonds des découverts autorisés CREDIT MUTUEL	-
Avals et cautions reçus	
Autres engagements reçus :	
Biens reçus en crédit-bail	
TOTAL	20 000,00 €

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux comptes

Dettes garanties par des sûretés réelles 2022

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	121 404,98
Emprunts et dettes financières diverses :	
TOTAL	121 404,98 €

Garanties bancaires prises sur les emprunts en cours
Montant prêt

Prêt N°

ANNEXE COMPTABLE : IMPACTS SIGNIFICATIFS LIES AU COVID-19 SUR L'EXERCICE 2022

"En application de la nouvelle nomenclature comptable de l'ANC de décembre 2018 (Art. 431-2 du Règlement) sont également mentionnés, les faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant". La MFR a été confrontée à la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire dont l'impact financier est indiqué dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	MONTANTS EN €	COMMENTAIRES
Montant des aides perçues au titre de l'activité partielle (versement par l'ASP)		salariés par catégories professionnelles concernées
Montant des aides perçues dans le cadre de la pandémie (Groupama, AG2R, MSA, ...)		classer par prestataire et par objet : ex Groupama : -
Montant des prestations (cantine, internat, locations...) qui n'ont pu être facturées suite à la fermeture de l'établissement ou à la nouvelle organisation		fournir le détail de l'évaluation (ex : calendrier prévisionnel de présence des jeunes, nombre de jeunes prévisionnel à l'internat... date de fermeture et impact de la réorganisation de l'accueil) - docs à l'appui
.../...		

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux comptes

ANNEXE COMPTABLE : CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (art. 431-9 du Règlement)

La MFR doit fournir une information sur les montants des concours publics et les subventions d'exploitation qui lui ont été octroyés dans l'exercice en distinguant :

La nature du concours ou de la subvention octroyé soit concours public ou subvention d'exploitation
(cf doc intranet Plan comptable des MFR fiche explicative des comptes p 41-42)

N° Cpte	NATURE	CONCOURS PUBLICS	Destination du versement	MONTANT
74111	Taxe apprentissage	Subventions (hors Ministère de l'Agriculture)	Taxe apprentissage solde 13%	6 781,31 €
74113	Organisation des examens	subvention DRAAF	Handicap	- €
74118	Autres subventions de l'Etat	Subventions (Ministère de l'Agriculture)	Subvention Ministère agri 2022	20178,3
74181	Subventions de fonctionnement	Subventions (Ministère de l'Agriculture)		238 734,00 €
74188	Autres subventions du Ministère de l'Agriculture	RÉGION NOUVELLE AQUITAINE	Équipement Pro 2022	- €
744211	Subv Fonct Scolaire	RÉGION NOUVELLE AQUITAINE	Carte contractuelle	1800
744212	Subv Fonct App	COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISMES PUBLICS		6 000,00 €
744213	Subv Fonct FC	COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISMES PUBLICS		- €
744214	Autres Subv Fonct	COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISMES PUBLICS		- €
744261	Aide à la mobilité Scolaire	COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISMES PUBLICS		- €
744262	Aide à la mobilité des apprentis	COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISMES PUBLICS		- €
744263	Aide à la mobilité des stagiaires FC	COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISMES PUBLICS		- €
744271	Fonds Social scolaire	COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISMES PUBLICS	Fonds social Régional et Lycéen 2022	1 261,70 €
744272	Fonds Social apprentis	COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISMES PUBLICS		- €
74428	Autres aides Conseil Régional	COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISMES PUBLICS	Subvention voyage en Dordogne	940
744281	Autres aides aux scolaires	COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISMES PUBLICS	FSL + AIDE FINANCIERE COVID	581,00 €
744282	Autres aides aux apprentis	COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISMES PUBLICS		- €
74433	Subv CD des scolaires	Subventions (Conseil Départemental)	Subvention classe de 3ème	1 785,00 €
7444	Subventions Communes & Groupements	Subventions Communes & Groupements	Subvention commune CHEVANCEAUX / BEDENAC	700,00 €
74461	sub°organisme internation. scol	Subventions organismes internationaux		- €
74462	sub°organisme internation. apprentis	Subventions organismes internationaux		- €
74463	sub°organisme internation. FC	Subventions organismes internationaux		- €
74481	Subv Chambre Agriculture	Autres organismes publics		- €
74482	Subv MSA	Autres organismes publics		- €
74489	Autres subv organismes publics	Autres organismes publics		
7448	UDAF	Autres Subventions d'exploitation		

TOTAL

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux comptes



PASCAL BERNARD
Expert-comptable
Inscrit au tableau de l'ordre de Poitiers
Inscrit au tableau de l'ordre d'Angers
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

Audecia
experts-comptables

MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION & D'ORIENTATION

Secteur Forêt Environnement

74 Avenue de Paris

17 210 CHEVANCEAUX

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

présenté à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2023

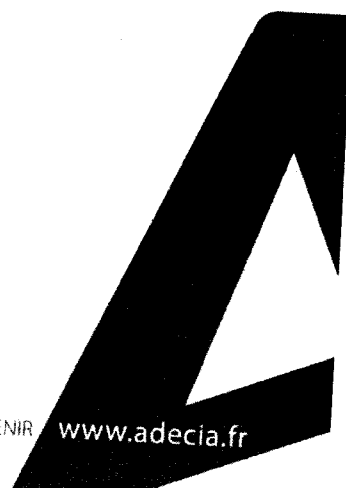
5, rue Paul-Émile Victor - BP 50282
85007 **LA ROCHE-SUR-YON CEDEX**
02 51 37 07 78
p.bernard@adecia.fr

ANGERS | CHALLANS | CHOLET | LA ROCHE-SUR-YON | LES HERBIERS | NANTES NORD ET SUD | NIORT

TVA intracommunautaire FR 73 414 142 943 | APE 6920Z | SIRET 414 142 943 00029
Membre d'une Association Agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

ENSEMBLE, L'AUDACE A DE L'AVENIR

www.adecia.fr





MAISON FAMILIALES DE CHEVANCEAUX Secteur Forêt Environnement

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31/12/2022

À l'Assemblée générale de l'association MFR,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.



CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Personnes Concernées :

- Votre Conseil d'Administration

Nature et Objet :

- Indemnisation des kilomètres effectués pour votre association avec leurs véhicules personnels

Modalités :

- Montant pris en charge sur l'exercice : 2 502.72€

Fait à La Roche-sur-Yon,

Le 08 mars 2023

Pascal BERNARD

Commissaire aux comptes